

## FICHE CONSEILS / Fondation du patrimoine - DRAC PACA

### LABEL FONDATION DU PATRIMOINE

\*\*\*\*\*

**DEMANDEZ LE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE ! VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE ET CONTRIBUEZ A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE LOCAL TOUT EN DEFISCALISANT VOS TRAVAUX**

Au préalable, il convient de rappeler que dans le cadre d'un projet de travaux sur l'existant, il sera toujours privilégié la **conservation et la restauration** plutôt que le remplacement. Les travaux envisagés doivent s'inscrire dans un projet d'ensemble cohérent d'un point de vue patrimonial. Une réflexion pourra être portée sur des dénaturations antérieures.

La conservation, la restauration et la transmission du patrimoine sont des **enjeux de développement durable**, à la fois dans leur dimension culturelle et environnementale (réutilisation du bâti existant, patrimoine comme ressource, exemple d'utilisation de matériaux géo et biosourcés, bio climatisme...).

Vous êtes propriétaire d'un bien dont la préservation et la mise en valeur contribuent pleinement à la sauvegarde d'un **patrimoine collectif**, véritable bien commun. C'est dans cette perspective que la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, œuvre aux côtés des services de la DRAC. En région PACA, les six unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) vous accompagnent sur chaque territoire pour veiller à la qualité du bien et des travaux prévus dans une démarche d'exemplarité.

Afin de solliciter le label, et après avoir établi un premier contact avec le ou la déléguée dont dépend la situation de votre bien, vous devez rassembler les pièces suivantes, permettant d'évaluer la possibilité d'attribuer le label de la fondation du patrimoine.

## LISTE DES PIÈCES à transmettre à l'UDAP

### SITUATION ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

- ☐ **Localisation du projet** sur un plan cadastral et sur une photographie aérienne (image extraite de sources en ligne via geoportail, IGN, google maps...), à l'échelle de la commune et du projet
- ☐ **Reportage photographique en couleur** de l'existant en vues lointaines, *permettant de le situer dans son environnement et d'apprécier sa typologie* – en vues proches avec des prises de vue détaillées (menuiseries, décors, éléments dégradés, etc.) *permettant d'évaluer d'une part l'intérêt patrimonial et d'autre part la portée des désordres et altérations*
- ☐ Photographies de la toiture *notamment si une intervention est prévue*

### VOTRE PROJET :

- ☐ **Une notice descriptive** détaillée faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux **ou/et devis d'entreprises spécialisées** ayant l'habitude d'intervenir sur le bâti ancien (menuisiers, maçons du bâti ancien, tailleurs de pierre, charpentiers/couvreurs, ferronniers...), *donnant les garanties de mises en œuvre réalisées dans les règles de l'art*
- ☐ Plan et coupe de l'existant et du projet, *(seulement si des modifications sont envisagées)*
- ☐ Si les menuiseries sont changées\*, un carnet de détails des nouvelles menuiseries doit être transmis (plan, coupe, élévation) à l'échelle 1/20<sup>e</sup> ou 1/10<sup>e</sup>

*\*Il est toujours conseillé de conserver et restaurer les menuiseries anciennes lorsqu'elles sont encore présentes. En cas de remplacement, elles doivent se rapprocher au maximum des dispositions d'origine.*

- Si besoin, un RDV sur place pourra être envisagé, selon les disponibilités de l'UDAP, afin de mieux appréhender la qualité du bâtiment, son état sanitaire et les travaux prévus contribuant à la mise en valeur du patrimoine.